

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**_

REUNION ORDINAIRE DU 21 Mars 2023

**_

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars le comité syndical du Syndicat Départemental de l'Eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. de BALORRE.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16/12/2022
- Votes budgétaires :
 - Compte administratif 2022
 - Compte de gestion 2022
 - Budget supplémentaire 2023
- Programmmations :
 - Rapport d'activités 2022
 - Programmation 2023
- Création d'un poste d'ingénieur par le SDE et inscription au tableau des emplois.
- Questions diverses.

Etaient présents :

Mesdames BACLE, BETTEFORD, BUON-METAYER, BRUNEAU, ECOBICHON,
Messieurs ALLEAU, BALLOT, BARBIER, BIGNON, BOUDON, BOULAY Olivier,
BOULAY Jean-Yves, BOURBAN, CHARLES, CLEREMBAUX, COUSIN, CRISON, de BALORRE,
du LAC, FERARD, FERET, FORGET, FOYER, GANDIN, GARNIER, GAUDIN, GOUSSIN,
GUTH, JARRY, HERBRETEAU, HEROUIN, LAIGRE, LANGE, LANGLIN, LANGLOIS Arnaud,
LANGLOIS Paul, LEROUX, LOISEAU, MADELAINE, MALLET, OLIVIER, ORY, PETIT,
RABACHE, RENAULT, RIBOT, RIGOUIN, RILLET, ROMAIN, SELLOS, SOUL, TRUILLET,
VAN-HOORNE.

Etaient excusés :

Mesdames GAGET, LEROY,
Messieurs AUVRAY Bruno, AYAD, BORDERIE, BUREL, DUBREUIL, DUJARDIN,
GODET, FERET, FOURNET, GOASDOUE, GODET, LEVEILLE, MOUSSET, NURY, QUELLIER,
RODHAIN, SEGOUIN, VINET.

Pouvoirs :

- M. BRUNET donne pouvoir à M. GOUSSIN,
- M. CORBIN donne pouvoir à M. MESNIL,
- MME EL KHALEDI donne pouvoir à M. LOISEAU,

- M. GANIVET donne pouvoir à M. RILLET,
- M. GOUTTE donne pouvoir à M. du LAC,
- M. LERAT donne pouvoir à MME BETTEFORT,
- M. LURCON donne pouvoir à M. VAN-HOORNE,
- Mme PORQUET donne pouvoir à M. RENAULT,
- M. POULAIN donne pouvoir à M. BALLOT,
- MME TABARD donne pouvoir à M. LAIGRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. RILLET est nommé secrétaire de séance.

Assistaient à la réunion :

- M. PELLERAY du CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'Orne.
- Mmes AMRI, BOUREL-BARDIN, COURGENOUL, DESMORTIER, GAYTON, JOUVENCEL, LEROUX, PICARD, PLAI, VINOT
- Et Messieurs DELETRE, FERET, PAGE du SDE61.
- Mesdames LUCAS et TEYSSANDIER de l'ARS
- Marc LE MOIGNE payeur départemental

**Point 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Président indique que le procès-verbal du Comité syndical du 16/12/2022 a été envoyé le 31 janvier par mail. Suite à sa demande en séance, de savoir si les membres du Comité syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Comité syndical du 16/12/2022.

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

POINT 2 : VOTE BUDGETAIRE
A-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion de M. le Payeur départemental, comptable du SDE, est conforme au compte administratif.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022, présenté par Monsieur Le Payeur départemental dont les pages sont jointes en annexe.

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

POINT 2 : VOTE BUDGETAIRE
B-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le compte de gestion 2022,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2022,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

POINT 2 : VOTE BUDGETAIRE **C-AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- en fonctionnement, un solde déficitaire de -33 021,96€ et compte tenu des excédents reportés, le résultat à affecter est de 775 240,14€,

- en investissement, un solde déficitaire de 145 369,58€ et compte tenu des résultats antérieurs, le solde d'exécution de la section d'investissement est de 1 713 041,54€.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve de reporter l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2022 au budget supplémentaire 2023, en reprenant l'excédent de fonctionnement de 775 240,14€ au compte 002 (recette) sur l'exercice 2023 et l'excédent d'investissement de 1 713 041,54€ au compte 001 (recette) sur l'exercice 2023.

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

POINT 2 : VOTE BUDGETAIRE

D-BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 et DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le budget Supplémentaire 2023 joint en annexe,
- Décide conformément aux statuts, d'appeler la participation financière en fonctionnement composée :
 - D'une cotisation calculée sur la base du nombre d'abonnés en 2021 soit 154 393 multipliés par 2,12 € par abonné, ce montant de 327 313,16 € sera appelé au Conseil Départemental de l'Orne et aux autres collectivités membres, qui se répartiront la somme de 327 313,16 € en fonction de leurs nombres d'abonnés.
 - A cela s'ajoute une cotisation proportionnelle au nombre de mètre cube d'eau vendu aux abonnés en 2022 par les collectivités membres (Hors Conseil départemental) sur la base de 0.022 € / M3 vendu.
- Décide de reconduire les durées d'amortissement ci-dessous :

28031	Etudes	5 ans
28032	Frais de recherche	5 ans
28033	Frais d'insertion	5 ans
28051	Logiciels	2 ans
28088	Autres immobilisation incorporelles	5 ans
2817828	Matériels de transport	8 ans
2817838	Matériel informatique	5 ans
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 ans
28188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
281538	Autres réseaux	40 ans

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU


Christophe de BALORRE

POINT 2 : VOTE BUDGETAIRE

E- Autorisation de programme du budget supplémentaire 2023

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide la programmation des autorisations de programme qui est présentée ci-dessous :

Compte 458- Investissement BS 21 mars 2023- dépenses

Collectivités	BS 21/03/2023
SIAP du Houma	- €
Communes OUP réorganisation	- €
SIAP de Gaze	- €
CCM Tacherey Interco	- €
Paris Agglo	- €
SIAP Bacall de l'Houma	- €
SIAP de Marcheville La Basse aux Pêcheurs	- €
Paris Agglo Indemnités à Visange	- €
Paris Agglo Indemnités Val de Brail	- €
CUA Indemnités La Clair	- €
CCM Domfront Tacherey Interco Pannierais Vallée	- €
SIAP Val d'Ermaux Colombel	10 000,00 €
Communes 3 cantons, le Houma Cazaubert et Mithobelloir	30 000,00 €
SIAP du Haut Perche - France de la petite	250 000,00 €
	290 000,00 €

Compte 458- Investissement BS 21 mars 2023- recettes

Part des Collectivités	BS 21/03/2023
SIAP du Houma	- €
Communes OUP réorganisation	- €
SIAP de Gaze	- €
CCM Tacherey Interco	- €
Paris Agglo	- €
SIAP Bacall de l'Houma	- €
SIAP de Marcheville La Basse aux Pêcheurs	- €
Paris Agglo Indemnités à Visange	- €
Paris Agglo Indemnités Val de Brail	- €
CUA Indemnités La Clair	- €
CCM Domfront Tacherey Interco Pannierais Vallée	- €
SIAP Val d'Ermaux Colombel	6 000,00 €
Communes 3 cantons, le Houma Cazaubert et Mithobelloir	12 000,00 €
SIAP du Haut Perche - France de la petite	250 000,00 €
	268 000,00 €

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

POINT 3 : PROGRAMMATION 2023

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve la programmation 2023, divisée en 7 chapitres :**
 - **Ressource en eau et ouvrages de production,**
 - **Immobilisations incorporelles,**
 - **Périmètres de protection,**
 - **Captages prioritaires,**
 - **Interventions en maîtrise d'ouvrage déléguée,**
 - **Immobilisations incorporelles autres.**
 - **Etudes de connaissances**

- **Autorise le Président à lancer toutes les consultations nécessaires à cette programmation,**

- **Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives aux travaux ou études de la programmation,**

- **Autorise le Président à demander toutes les subventions possibles, en particulier auprès du Conseil Départemental de l'Orne, des Agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne ainsi que de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter une aide financière.**

**Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU**



Christophe de BALORRE

POINT 4 : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR ET SON INSCRIPTION AU TABLEAU DES EMPLOIS.

Ainsi, pour les besoins du Syndicat départemental de l'eau, il convient que le SDE crée un poste d'ingénieur, chargé de mission gestion quantitative de la ressource en eau

Vu le Code général de la fonction publique.

Vu l'avis du Bureau syndical du 14 février 2023,

Vu le rapport présenté par M. le Président du Syndicat Départemental de l'Eau,
Considérant les besoins et les intérêts de la collectivité,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- Créer un poste d'ingénieur avec un Contrat à Durée Déterminée de 3 ans, chargé de mission gestion quantitative de la ressource en eau, susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L313-1 et L332-8 du Code général de la fonction publique.
- La rémunération sera calculée sur la grille d'ingénieur jusqu'au 11ème échelon selon sa qualification et son expérience. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant.
- D'ajouter au tableau des emplois un poste d'ingénieur, pour un effectif total de 9.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE Ingénieurs	A	4	39 heures
Techniciens	B	4	39 heures
Apprenti		1	35 heures
TOTAL		9	

Fait à ALENÇON, le 21 mars 2023
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRÉSIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Christophe de BALORRE